



SANTÉ AU TRAVAIL SOUS PRESSION, SALARIÉ.E.S EN SOUFFRANCE !



Grève jeudi 10 novembre 2022

La colère des personnels explose dans les services de santé au travail. La dégradation des conditions de travail nourrit un malaise de plus en plus visible comme dans l'ensemble du monde du travail mais avec des spécificités particulières liées, entre autres, à des réformes incessantes des missions réglementaires.

Comme dans de nombreuses entreprises et plus particulièrement dans la santé et le médico-social, la souffrance des personnels se manifeste par des démissions, un absentéisme élevé, un désengagement de certains ou une hyperactivité pour d'autres, parfois même par des décompensations aboutissant à des inaptitudes. Pour la majorité d'entre nous, la perte de sens de notre travail mine notre santé.

La dégradation des conditions de travail aboutit à un mécontentement des salarié.e.s accueilli.e.s et des employeurs ; il s'ensuit des incidents à répétition (le plus souvent auprès des secrétaires médicaux) engendrant des tensions et des conflits entre les salarié.e.s des services. **Ces tensions sont utilisées par les directions pour diviser les personnels et profiter des incidents pour sanctionner les salarié.e.s qui osent élever la voix en dénonçant ces dysfonctionnements.**

Les causes sont connues. L'ensemble des personnels se trouve confronté en permanence à des injonctions paradoxales : répondre aux missions pour préserver la santé individuelle et collective au travail mais sans donner les moyens de les faire.

1. Le temps, les effectifs et la politique du chiffre :

- Alors que la mise en place de la pluridisciplinarité exige de construire des coopérations entre tous les métiers, aucun temps n'est prévu pour les échanges, aboutissant à une simple délégation de tâche du médecin aux autres membres de l'équipe, sans construction de l'action ; ceci crée un sentiment de frustration pour ceux qui se perçoivent alors comme les sous-traitants des médecins par exemple.
- Alors que tous les discours pérorant sur la prévention primaire, qui nécessite un temps long pour être efficace, la politique du chiffre se met en place à tous les niveaux, médecins du travail, IDEST et préventeurs. Ceci illégalement car en opposition totale avec les codes de déontologies des médecins et des infirmiers et contraire au travail de qualité.
- L'introduction d'une obligation de rendement (quota de fiches d'entreprise par exemple) conduit à faire un travail superficiel et sans intérêt pour tous.

2. La formation :

- L'évolution des métiers, notamment des IDEST et des secrétaires médicaux dont l'emploi est en danger, nécessite de mettre en place des formations qualifiantes pour répondre aux nouvelles missions. Or ces formations ne sont pas accessibles ou peu mobilisées par les services (c'est le cas de la formation d'Assistant.e technique en santé travail, malgré son financement- salaire et frais pédagogiques- quasi-total par l'OPCO santé) et, pour les IDEST, sont remplacées par des formations courtes et non valorisées.
- La mise en place de nouveaux outils (informatique notamment) est généralement accompagnée d'une formation minimaliste qui ne sert qu'à la prise en main de l'outil et non à une utilisation intelligente.

3. Les moyens matériels :

- Alors qu'ils pourraient être des aides, les logiciels métiers proposés sont inadaptés ; ils sont surtout source de perte de temps et d'autonomie dans la réalisation des tâches ; en fait, ils imposent une façon de classer le travail, et donc de modifier nos façons de travailler. Au final, ils construisent une réalité erronée qui vient s'imposer à nous, au risque de nous faire perdre toute efficacité.
- Les saisies sensées assurer la traçabilité des expositions sont impossibles car nécessiteraient des moyens en temps et en professionnels de la prévention sur le terrain dans les entreprises avec du temps pour approfondir la réalité des risques sur les postes.
- L'arrivée des plateformes digitales « collaboratives », dans les services, tel que PADOA, pousse à une déshumanisation de la relation avec les salarié.e.s suivi.e.s et les employeurs et entrave les possibilités de coopération des équipes.
- Le matériel dans certains services reste encore insuffisant, par exemple, avec des secrétaires médical.e.s qui se partagent un ordinateur pour deux !



4. Les réformes :

- La succession des réformes désorganise les équipes et l'activité. L'ajout de nouvelles obligations comme les visites de fin d'exposition ou de mi carrière, la mise en place de cellules PDP (prévention de la désinsertion professionnelle), l'accompagnement au document unique d'évaluation des risques (DUERP qui relève de la responsabilité des employeurs) sans aucun moyen pour les réaliser correctement met tous les métiers en difficulté. L'introduction d'une obligation de rendement (avec l'idée de mettre des quotas de fiches d'entreprise par exemple) conduit à faire un travail superficiel et sans intérêt pour les salarié.e.s des services comme pour la santé des salarié.e.s suivis.
- Loi El Khomry, lois Macron, loi travail : les différentes réformes (suppression des CHSCT, transfert de responsabilités d'employeurs vers le service comme la traçabilité des expositions et la suppression des fiches d'exposition, espacement

des visites, etc.) contribuent à rendre invisible les conséquences des risques au travail.

- Nous vivons un transfert des obligations des employeurs vers les services de santé au travail, d'où la pression des directions pour imposer des résultats inatteignables aux salariés sans respect pour leur santé.
- On voit se dessiner une destruction des institutions de protection de la santé au travail pour transformer les services en outils au service de la sécurisation juridique des employeurs qui se déchargent sur nous de leurs obligations réglementaires.

FIASCO : Voilà le résultat de toutes ces réformes qui portent atteinte à la qualité de notre travail et à notre santé, ainsi qu'à celle des salarié.e.s et des adhérents qui s'adressent à nos Services de prévention et de santé au travail.

NOS REVENDICATIONS

- ▶ *Du temps, inscrit à l'agenda, pour construire les coopérations et les actions de prévention de qualité.*
- ▶ *Des embauches suffisantes sur tous les métiers pour répondre aux besoins et aux obligations des services.*
- ▶ *Des augmentations de salaire en rapport avec nos responsabilités et la charge de travail demandée.*
- ▶ *Des moyens suffisants et adaptés aux besoins des professionnels (logiciels métiers adaptés avec formation et matériel informatique pour chacun); ces outils doivent être des aides et non des carcans qui empêchent le travail.*
- ▶ *Une véritable politique de formation qualifiante pour tous, en lien avec les nouvelles missions données par le code du travail, notamment pour les infirmier.e.s en santé au travail.*
- ▶ *Le statut de salarié protégé **pour tous les intervenant.e.s de l'équipe pluridisciplinaire auprès des adhérents des SPSTI** afin de renforcer leur indépendance, en application de l'article 7 de la directive européenne 89/391.*

Pour défendre ces revendications les personnels des services de santé au travail doivent se mobiliser ; seule l'action peut payer.

La coordination des syndicats CGT des Services de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises (SPSTI) porte haut et fort la volonté d'agir pour adapter le travail à l'humain et non l'inverse !

L'heure est à préparer la mobilisation tou.te.s ensemble pour défendre la déontologie de notre travail dans des conditions dignes des missions qui nous sont confiées.

Pour une santé au travail forte et proche des salarié.es et de leur travail, vos élu.e.s CGT travaillent à construire, avec d'autres, un fort temps revendicatif pour aboutir et sont déjà à vos côtés pour soutenir les actions de mobilisation à venir !

Grève jeudi 10 novembre 2022



06-13-63-05-63



cgt.spsti@gmail.com